

## S. Cabanel devra être embauchée en CDI

**PAU** La justice donne raison à la collaboratrice du Conseil général

Le tribunal administratif de Pau a rendu mardi un jugement favorable à Schéhérazade Cabanel, l'ancienne collaboratrice du groupe de gauche au Conseil général.

La juridiction a annulé les décisions du président UMP Jean-Castaings (UMP), lesquelles mettaient fin à son CDD et refusaient la transformation de ce contrat en un CDI. Ces décisions faisaient suite au choix du président du groupe de gauche, le PS Georges Labazée, de ne pas reconduire Schéhérazade Cabanel, qui était dans ces fonctions depuis dix ans sous la forme de multiples CDD. La quinquagénaire estimait remplir tous les critères lui ouvrant une titularisation, et avait introduit une requête en décembre dernier.

Comme le juge des référés en janvier, le tribunal lui a donné raison. Il est prescrit au président du Conseil général, soit de constater que Schéhérazade Cabanel est liée par un CDI ; soit de signer avec elle un CDI. Sa marge de manœuvre est donc limitée quant à la conduite à tenir avec Schéhérazade Cabanel « recasée » en CDD à la Maison départementale des personnes handicapées depuis que l'affaire a été portée devant la justice.

Pour l'avocat de la requérante, **Me Antonin Le Corno**, ce succès judiciaire constitue « un précédent pour les collaborateurs de groupe. Pour la première fois, le juge des référés, le rapporteur public puis les trois juges du tribunal ont dit que ces gens travaillent de façon permanente pour l'assemblée, ne sont pas attachés à la personne d'un élu, et ne peuvent donc pas être limogés comme cela ».

**Gw. B.**